

Commune de LAGNEY
Séance du CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL du 11 mars 2021

Réunion publique

Lieu : Salle communale

Heure de début : 20h33

Heure de fin : 22h17

Présidence : Monsieur le Maire, B. CHÉNOT

Secrétaire de séance : A. REMY

Conseillers présents : B. CHÉNOT, L. PERRETTE, I. DESBOIS, R. BASTAILLE, A. BAZARD, O. BERTRAND, H. FOREST, L. MATHIOT, J. MATHIEU, E. REGHEM, A. REMY, H. SOYER, C. THEVENON

Conseillers absents : B. LULEWICZ – S. MOURE

Procurations :

B. LULEWICZ donne procuration à Monsieur J. MATHIEU

S. MOURE donne procuration à Monsieur L. PERRETTE

Toutes les délibérations de cette séance sont votées à main levée.

ORDRE DU JOUR :

1. ADOPTION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2021
2. SUBVENTION / CONCOURS NATIONAL DE RESISTANCE ET DE LA DÉPORTATION DE MM
3. ÉCHANGE TERRAIN COMMUNE / SIMONIN
4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL/ PLAN DE FINANCEMENT / AIRE DE JEUX
5. TRAVAUX DE VOIRIE / DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.
6. DIVERS

Ouverture de séance :

B. CHÉNOT ouvre la séance de ce jour en annonçant les procurations et constate que le quorum est atteint. L'ordre du jour est énoncé ainsi que les points d'information suivants :

- Don d'un arbre par la Commune pour la reconstruction de la charpente de Notre Dame
- Vente de bois
- Informations PLUi
- Réflexion emplacement arrêt de bus
- Information syndicat scolaire 3V : Horaires transports scolaires et horaires École
- Proposition dates pour préparation budgets 2021 et préparation Conseil Municipal

01 – ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2021

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler.
Aucune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver et d'adopter le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2021.

02 – SUBVENTION / CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, le Comité Départemental d'Organisation du Concours National de la Résistance et de la Déportation de Meurthe-et-Moselle renouvelle sa sollicitation pour un soutien financier. La remise des prix aura lieu le dimanche 16 mai prochain.

Lecture par Monsieur le Maire de la lettre de Jean-Pierre PESSON, Président du Comité d'Organisation du Concours (document fourni à tous les Conseillers Municipaux en amont du Conseil Municipal.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'octroi d'un soutien à l'association du « Comité Départemental d'Organisation du Concours National de la Résistance et de la Déportation de Meurthe-et-Moselle » sous forme d'un bon d'achat de livres pour un montant de 50.00 euros.

03 – ÉCHANGE TERRAIN COMMUNE / SIMONIN

Après avoir vérifié que tous les Conseillers avaient bien réceptionné les documents envoyés par la secrétaire de Mairie concernant le sujet (Copie Plan de division d'Échange et les extraits de plans cadastraux associés), Monsieur le Maire présente la situation :

- En date du 22/09/2014 Mme Le Maire avec l'accord de Monsieur SIMONIN, s'engage à effectuer un échange entre l'usoir sis route des Moncels (environ 100 m²) et une partie du talus, sis route de la gare, côté parcelle AM182 à raison de 2m² pour 1m². Les frais de bornage et d'acte notarié seront pris en charge par la Commune.
- En date du 24/10/2019, par délibération, la procédure d'échange est actée. Le Conseil Municipal valide les surfaces selon le plan annexé.
- En date du 23/12/2019, le plan de division d'échange est borné par le géomètre Herreye & Julien.

Il convient à ce jour de procéder à la désaffectation et au déclassement du Domaine Public Communal de la parcelle AN 791

VU l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières.

VU l'article L2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales.

VU l'article L3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui dispose que les biens des personnes publiques qui relèvent du domaine public, sont inaliénables et imprescriptibles.

VU l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vertu duquel la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée, d'une part, par une désaffectation matérielle du bien et d'autre part, par une décision administrative constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

VU l'article L2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui dispose qu'ainsi que le prévoient les dispositions du second alinéa de l'article 537 du code civil, les personnes publiques gèrent librement leur domaine privé selon les règles qui leur sont applicables.

Considérant le document d'arpentage N° 182D ci-annexé, établi par le Cabinet de géomètre Herreye & Julien

Considérant le document d'arpentage N° 181H ci-annexé, établi par le Cabinet de géomètre Herreye & Julien

Considérant que la commune par délibération n°2019-039 en date du 24/10/2019 a décidé l'échange de ces deux parcelles après bornage et modification parcellaire cadastrale,

Considérant que la commune doit, au préalable constater la désaffectation et procéder au déclassement de la parcelle AN 791 afin de l'incorporer dans le domaine privé de la Commune pour la céder.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire la désaffectation de la parcelle AN 791 et l'autorise à déclasser la parcelle AN 791 d'une contenance de 1a84ca du domaine public au domaine privé de la Commune

04 – DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION GRAND-EST DANS LE CADRE DU « DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET DES SERVICES DE PROXIMITÉ » POUR LES TRAVAUX DE CRÉATION D'UN ESPACE DE JEUX MULTIGÉNÉRATIONNEL :

Monsieur le Maire informe que la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) n'a pas été accordée dans le cadre du projet « Création d'un espace de jeux multigénérationnel ».

Pour rappel, ce projet a été présenté à l'ensemble du Conseil Municipal lors du Conseil tenu le 22 janvier 2021. Il est rappelé que les objectifs principaux de ce projet sont l'envie de redynamiser la zone dite « de la Gare » et de créer un espace multigénérationnel, familial et convivial.

Les devis ont été présentés et détaillés à l'ensemble du Conseil Municipal :

- Devis EPSL N°17060 du 20.01.2021 concernant l'installation du chantier, les jeux, les parcours de motricité et agrès sportifs, le sol coulé et le contrôle de la réception pour un montant de 42 915.00 € HT (51 498.00 € TTC)
- Devis ETA BM Services N°2119 du 04.01.2021 concernant la préparation et le terrassement de la zone pour un montant de 5 670.00 € HT (6 804.00 € TTC)

L'estimation du coût de l'ensemble des travaux s'élève à 51 670 € HT.

Plusieurs Conseillers amorcent un débat concernant l'autofinancement du projet « Aire de jeux » en cas d'absence complète de subvention.

Après en avoir discuté, il est convenu d'attendre la réponse aux demandes de subvention avant de se prononcer sur le montant que la Commune attribuera au projet « Aire de Jeux » en cas d'absence de subvention.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- valident l'ensemble du projet présenté par les membres du Conseil Municipal,
- sollicitent Monsieur le Président du Conseil Régional du Grand Est pour une demande de subvention au titre du « Dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité »,
- approuvent le plan de financement prévisionnel pour les travaux (voir ci-dessous),
- s'engagent à maintenir en bon état d'entretien les ouvrages créés en votant au budget les crédits nécessaires à cet entretien,
- s'engagent à inscrire au budget les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux cités ci-dessus,
- autorisent le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Plan de financement prévisionnel « Aire de Jeux » :

- **Dépense HT**
Création d'une aire de jeux et d'activités multi générationnels 51 670 €
- **Recettes prévisionnelles HT**
Région Grand Est « Dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité » 30 % 15 501 €
Conseil Départemental Contrat Territoires Solidaires 50 % 25 835 €
Autofinancement 20 % 10 334 €

05 – TRAVAUX DE VOIRIE / DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.

Lors de la réunion de la Commission « Bâtiments voiries et Travaux » qui s'est tenue le 11.03.2021, le sujet de l'entretien de la voirie de la Commune a été abordé. Des devis estimatifs ont été établis à la demande de Monsieur le Maire pour l'entretien de la route dite « des Fermes » et de la réfection d'une partie de la route de la Charme.

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal, 2 devis comparatifs :

- Devis n°OF-2021020015-0001 de l'entreprise COLAS daté du 26 février 2021 pour un montant total HT de 99 094.79 €
- Devis de l'entreprise EUROVIA daté du 21.01.2021 pour un montant total HT de 77 290.50 €

Il demande au Conseil son aval afin d'établir une demande de subvention D.E.T.R.

Après en avoir débattu, la demande de subvention est ajournée. Un projet de travaux plus définis sera étudié pour la route de la Charme.

06 –DIVERS

1. Don d'un arbre pour la reconstruction de Notre Dame de Paris

L. Perrette expose son souhait que la Commune apporte un soutien à la reconstruction de la flèche et de la charpente de la Cathédrale Notre Dame de Paris suite à l'incendie survenu le 15 avril 2019.

1300 arbres (de qualité et de dimensions de bois bien définies) sont nécessaires à cette reconstruction. La forêt publique s'est engagée à fournir 650 arbres dont 50% en provenance des forêts des collectivités.

L'action de solidarité des communes est organisée et coordonnée par la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) et l'Office National des Forêts (ONF).

Après sollicitation auprès du technicien de l'ONF, un chêne de la forêt communale de Lagney semble répondre aux exigences du cahier des charges. L'arbre sélectionné doit être abattu avant le 15 mars 2021. Cet arbre sera ensuite soumis à d'autres critères d'éligibilité avant de pouvoir prétendre à sa validation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire don du chêne communal identifié (de qualités et de dimensions de bois définies) dans le cadre du projet de reconstruction de la flèche et de la charpente de la Cathédrale Notre Dame de Paris.

2. Vente de bois

B. Chénot fait part de la vente de bois du 09.02.2021 de deux lots pour un montant total de 31 655 € HT.

3. Informations PLUi

Une réunion d'information menée par J.P. Couteau et B. Lambert est proposée aux membres du Conseil Municipal le 25 mars 2021.

4. Réflexion emplacement arrêt de bus

J. Mathieu expose une proposition de déplacement de l'arrêt de bus scolaire.

Actuellement l'arrêt se situe devant l'ancienne école. L'école n'étant plus utilisée, il est proposé de déplacer l'arrêt de bus au niveau du lavoir de la grande rue.

Sont exposés les objectifs de cette proposition :

- améliorer la sécurité des enfants,
- offrir un abri aux enfants lors d'intempéries,
- mettre en valeur le patrimoine architectural,
- augmenter les possibilités de stationnement.

La proposition implique un demi-tour du bus en bas de la grande rue, la mise en place d'une réglementation du stationnement le long de la rue en regard de l'arrêt de bus, une matérialisation de places de parking le long de la rue, le déplacement des conteneurs de tri sélectif à côté de l'ancien poste EDF, la création d'un arrêt-minute par défrichage d'une partie du chemin du Thiaucourt, une réfection du lavoir et la mise en place d'un affichage réglementaire.

L'estimation des coûts du projet s'élève à environ 8 000 € TTC

Le choix du site fait débat car il est excentré. De plus, la présence du lavoir pose question quant aux normes de sécurité préconisées pour les enfants. En outre, le site est proche du carrefour donnant sur la route départementale.

Un autre site est proposé par plusieurs Conseillers : devant la Mairie.

Ce site propose un espace suffisant, sécurisé, l'entrée couverte de la salle communale pourrait servir d'abri en cas d'intempéries. Le parking de la salle communale est accessible et disponible pour les parents venant déposer et chercher leurs enfants. L'arrêt de bus pourrait être matérialisé.

Après échanges, l'ensemble des Conseillers est d'accord pour réaliser une enquête afin de consulter pour avis les habitants.

5. Information syndicat scolaire 3V

C. Thévenon expose au Conseil Municipal les dernières informations concernant la fermeture probable d'une classe au sein du RPI Bruley-Lagney-Pagney.

Est également exposé le projet de changement des horaires de classe avec toutes les implications qui en découlent. (Horaires bus – nombre de bus – temps de pause méridienne – amplitudes horaires des élèves).

Une enquête sera engagée auprès des parents d'élèves afin de recueillir leurs avis concernant ce sujet.

En cas de validation de demande de changement des horaires, un Conseil d'École Extraordinaire devra se tenir avant le 09 avril 2021 afin d'émettre une délibération pour effectuer ce changement.

6. Proposition date préparation budget 2021 et préparation Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil que les comptes de gestion de la Commune étant à présent validés par le trésorier, le compte administratif 2020 sera transmis à tous les Conseillers par la secrétaire de Mairie.

Une réunion de préparation du budget 2021 est prévue pour le vendredi 19 mars 2021. Il est proposé à L. Mathiot d'y présenter son projet « Aménagement du cimetière ».

Après vérification de l'épuisement de l'ordre du jour, **B. Chenot, en sa qualité de Maire de Lagney, clôture le 7^{ème} Conseil Municipal à 22h17.**

Le Maire
Bernard CHENOT